



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 27 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Fabienne DREME
 Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
 Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
 Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
 Jean- Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP-FOREST
 Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
 Elodie DONDIN à Michel PASSETEMPS
 Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET

Excusés : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2022-98 Décision modificative n° 1 – Budget principal

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu la délibération n° 2022-46 du 7 avril 2022 portant vote du budget principal – Budget 2022, Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, suite à la prise de participation de la CCFU au capital de la SIBRA (souscription de 300 actions à la valeur nominale de 15 € l'action, soit 4 500 €) et à l'entrée de la CCFU au capital de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (740 actions de 1 € de nominal), Considérant qu'il convient également d'ajuster les dépenses de la section de fonctionnement (1 200 € supplémentaires au chapitre 67 – Charges spécifiques, suite à remise gracieuse sur pénalités dans le cadre du marché des transports scolaires),

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**adopter** la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 telle que présentée ci-après,
 - pour sa section de fonctionnement à la somme de **0.00 €** :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	VOTE	chapitre	libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	-1 200,00 €			
67	Charges spécifiques	1 200,00 €			
Total des dépenses réelles		0,00 €	Total des recettes réelles		0,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	Total des recettes d'ordre		0,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

➤ pour sa section d'investissement à la somme de **0.00 €** :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	VOTE	chapitre	libellé	VOTE
21	Immobilisations corporelles	-5 240,00 €			
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 240,00 €			
Total des dépenses réelles		0,00 €	Total des recettes réelles		0,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	Total des recettes d'ordre		0,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

D'**autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET

